



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exploitants

Question écrite n° 75974

## Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'application de la loi n° 2001-1246 du 21 décembre 2001 relative au financement de la sécurité sociale pour 2002 qui prévoit, dans son article 8, la création d'un « contrat vendanges », qui a pour objet la réalisation des travaux de vendanges, des préparatifs de la vendange à la réalisation des vendanges, jusqu'aux travaux de rangement inclus. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quels délais les mesures permettant l'application effective du « contrat vendanges » seront publiées.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Nicole Feidt](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75974

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mai 2002, page 2451